

**GRAND**LYON  
communauté urbaine



**Le compostage  
individuel des déchets**

# Le compostage individuel des déchets

La quantité de déchets que nous produisons ne cesse d'augmenter : chaque habitant produit environ 1,2 kg de déchets ménagers par jour, soit près de 500 000 tonnes chaque année pour les 55 communes du Grand Lyon ! On estime qu'environ 30 % de nos déchets de cuisine pourraient être compostés.

## Pourquoi composter ?



- Pour bénéficier d'un amendement de qualité pour la terre de votre jardin ou de votre potager.
- Pour limiter la production d'ordures ménagères que vous devez faire enlever par le Grand Lyon. Transports des déchets, incinération et mise en décharge sont ainsi réduits, ce qui participe à la préservation de l'environnement, et diminue d'autant les coûts...

**Vous habitez en maison individuelle ?  
Vous vous souciez de votre environnement ?  
Vous souhaitez vous impliquer dans la  
protection de la nature et des sols ?**

**> Passez au compost !**





C'est un engrais fabriqué à partir d'un mélange fermenté de débris organiques et de matières minérales.

Les déchets organiques se transforment en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, des micro-organismes (champignons, bactéries...) transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus. C'est cet engrais qu'on appelle le compost. Il favorise le développement des plantes, leur résistance aux parasites, aux maladies et aux gelées.

#### **Le compost peut être réalisé :**

- en tas pour ceux qui ont de la place. Toutefois, l'encombrement est relativement important, le tas peu esthétique et le compostage généralement plus lent.
- dans un composteur individuel, qui convient bien aux petits volumes. En bois, en plastique ou en métal, il contient les déchets à composter dans un volume réduit. Il nécessite cependant une certaine vigilance.

## **Que fait le Grand Lyon ?**

En 2004-2005, le test qui s'est déroulé sur Charbonnières les Bains, Charly, Irigny, Sainte-Foy-les-Lyon et Tassin-la-Demi-Lune a permis d'augmenter très sensiblement la part de compostage individuel. Le Grand Lyon souhaite favoriser progressivement la mise en place de cette démarche à l'ensemble du territoire. En 2006, 11 nouvelles communes sont concernées : Albigny-sur-Saône, Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'or, Dardilly, la Tour de Salvagny, Mions, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vernaison. Ainsi, pour l'achat d'un composteur individuel, les habitants de ces communes peuvent bénéficier d'une participation\* financière du Grand Lyon.

\* modalités précisées dans votre mairie

## **Qu'est-ce que le compost ?**





### De nombreux déchets peuvent être compostés :

- les déchets de jardin : fanes de légumes, feuilles mortes, gazon, branches broyées...
- les déchets de cuisine : épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œuf, sachets de thé...
- les déchets de maison : sciure, feuilles d'essuie tout, cendres de bois... mais en quantité limitée

### Les déchets interdits ou à éviter



### Que peut-on composter ?



Sauces, graisses, huiles, mégots de cigarette, matières synthétiques, métaux, papiers glacés ou imprimés (car les encres sont acides et peuvent s'accumuler dans le sol), plastiques, verre, coquilles de mollusques, restes de viande (risques d'odeurs) végétaux traités, branches non broyées (car trop longues à se décomposer), "mauvaises herbes" en graines (risque de germination).



## Comment réussir son compost ?

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Toutefois, pour produire du compost, il faut respecter certaines règles :

- mélanger les divers déchets organiques ; cela permet d'obtenir un bon rapport carbone/azote ;
- aérer et brasser le mélange régulièrement ;
- veiller à une bonne humidité : si votre compost est trop humide les micro-organismes sont asphyxiés ; s'il ne l'est pas assez, ils se dessèchent et le processus s'arrête.

**La classification ci-dessous permet de bien réaliser son mélange. Il est important de mélanger les catégories opposées entre elles :**

- les matières plutôt carbonées (en général ce sont celles qui sont dures, brunes et sèches telles que la paille, les feuilles mortes...) avec les matières azotées (en général elles sont molles, vertes, fraîches telles que les tontes de pelouse, les déjections animales, les épiluchures...),
- les humides avec les secs,
- les déchets grossiers avec les fins.

Lorsque les déchets se sont transformés en une terre grumeleuse, friable, brun foncé (au bout de 8 à 12 mois en moyenne) et avec une bonne odeur de litière forestière, le compost est prêt. Il peut être utilisé toute l'année. Pour obtenir un terreau équivalent à celui du commerce, il faut mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre.



## Comment utiliser le compost ?

Déchets à composter	Humidité	Azote	Carbone
Gazon sec		***	
Épluchures de légumes et de fruits	***	**	
Légumes entiers	***	**	*
Fumier	**	**	***
Mauvaises herbes	*	*	**
Brindilles, branchages, paille, foin			***
Sciure de bois			****

## Les nuisances et leurs remèdes

- Des insectes, des rongeurs ?  
Pour éviter ces indésirables attirés par certains déchets, recouvrez ces derniers de matières sèches ou incorporez-les dans le tas de compost. Quant aux rongeurs, ce sont le plus souvent des musaraignes...  
Ce n'est pas gênant.
- Des moisissures, des odeurs nauséabondes ?  
Cela signifie que votre compost « étouffe ». Aérez-le en le mélangeant et en le retournant.
- Des odeurs de purin ou d'ammoniaque ?  
Le compost est trop riche en matières azotées et humides. Rajoutez des matières carbonées (feuilles mortes, paille, petites branches...).
- Des filaments blanchâtres dans le composteur ? Il s'agit de champignons.  
Ils signalent que le compost est trop riche en matières carbonées, dures et très sèches. Rajoutez des matières vertes ou un peu d'eau.



## Où se procurer un composteur ?



Ces équipements sont vendus principalement dans les jardineries et les grandes surfaces.

Choisissez de préférence la marque NF Environnement « composteurs individuels » qui vous apporte des garanties sur la qualité du matériel.

# GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

Direction de la propreté - 20 rue du Lac - 69003 Lyon  
Tél. 04 78 95 88 00 - [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)